



^b
**UNIVERSITÄT
BERN**

Philosophisch-
humanwissenschaftliche Fakultät

Institut für Psychologie

**KDiPS – Konferenz der Direktoren
und Direktorinnen der Institute für
Psychologie in der Schweiz**

Prof. Dr. Claudia Roebbers

Berne, mai 2009

Accord de mobilité pour les étudiant-e-s en Psychologie en phase de Master

La Conférence des directeurs et directrices des Instituts de Psychologie de Suisse décide de favoriser les échanges mutuels, sans entrave bureaucratique pour les étudiant-e-s en phase de Master entre tous les Instituts de Psychologie des universités suisses, dans le cadre suivant :

1. En considération des règlements d'études existants de l'université d'origine, un maximum de 12 crédits ECTS peut être acquis dans une autre université suisse (en phase de Master). A la condition d'un accord bilatéral entre deux Universités, plus de crédits ECTS peuvent être accordés.
2. Les étudiant-e-s nécessitent d'un accord bilatéral entre l'université d'origine et l'université d'accueil (demande et consentement écrits d'un-e chargé-e de cours des deux universités). Avec ce document, l'université d'origine garantit la reconnaissance des crédits ECTS aux étudiant-e-s.
3. Les enseignements dont les places ne sont pas limitées (cours) sont ouverts à tous.

Prof. Dr. Claudia Roebbers
Geschäftsführende Direktorin
Institut für Psychologie
Muesmattstrasse 45
CH-3000 Bern 9

Tel. direkt +41 31 631 47 22
Tel. Dir.Ass. +41 31 631 40 17
Fax +41 31 631 82 12
Mail: claudia.roebbers@psy.unibe.ch

4. Les enseignements dont les places sont limitées (séminaires, travaux dirigés) ne peuvent être suivis que dans la mesure où les étudiant-e-s locaux et les étudiant-e-s Erasmus n'occupent pas déjà toutes les places.
5. Dans la mesure du possible, les universités peuvent établir chaque année une liste des enseignements de niveau Master ouverts aux étudiants des autres universités, afin de faciliter le choix d'enseignements par ces étudiants.
6. Les étudiant-e-s doivent remplir toutes les exigences et passer tous les types d'examens requis par l'université d'accueil.

Cet accord entre en vigueur le 1er août 2009 jusqu'à nouvel ordre.

Prof. Dr. Claudia Roebers, Bern
Présidente, KDIPS

Prof. Dr. Michaela Wänke, Basel

Prof. Dr. Jean Retschitzki, Fribourg

Prof. Dr. Claude-Alain Hauert, Genève

Prof. Dr. Christiane Moro, Lausanne

Prof. Dr. Franziska Tschan, Neuchâtel

Prof. Dr. Klaus Jonas, Zürich